Demande d'autorisation
d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) [1] Coueffec Annick Toulouges Solidaire

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3ème catégorie à [2]

- Buvette - théâtre El Nilenari Matinée et soirée Comédie musicale

du 05/12/2026 à 10 heures 00

au 05/12/2026 à 23 heures 30

Les renseignements figurant sur cet imprimé seront utilisés pour la mise à jour d'un fichier informatisé, soumis aux droits d'accès en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 28/09/2026

signature

Arrêté du Maire

n° de l'arrêté 2026/299

Je soussigné(e) Nicolas BARTHE maire de Toulouges

Vu la demande ci-dessus ;
Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu [3]

Arrête :

M [1] COUEFFEC Annick "Toulouges Solidaire"

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3ème catégorie

à [2] El Nilenari

du 5/12/2026 à 10 heures 00

au 5/12/2026 à 23 heures 00

à l'occasion de [3]

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Toulouges 01/10/2026

Le Maire

MAIRIE DE TOULOUGES POLICE MUNICIPALE

(1) Nom, prénoms, profession, adresse
(2) Indiquer l'emplacement
(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.
(4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé

211 000 (Mec) Berger-Levrault (1011). tél. : 03 83 38 83 83